



Accident sous alcool

Par **thiti**, le **27/04/2014 à 16:50**

bonjour a tous ..samedi matin j'ai un accident avec la voiture d'un ami, mais il n'a pas déclaré l'accident pour l'assurance qui n'était pas à son nom, pas de blessé grave et la gendarmerie qui m'a contrôlé positif au test d'alcool et une fois à l'hôpital j'ai eu une prise de sang, mais je n'est pas eu de papier ni rien au sujet d'une suspension de permis ou quoi, il m'a dit que il pourrait rien tant qu'il n'avez pas mon taux d'alcool dans le sang, mais je n'est aucun papier ni rien, est-ce que au bout d'un certain temps on peut déclarer un défaut de procédure ?

Par **chaber**, le **28/04/2014 à 09:23**

bonjourrrrrnQuelle est votre responsabilité dans cet accident?rrnLes forces de l'ordre ont-elles établi un constat?

Par **thiti**, le **28/04/2014 à 10:23**

bhe je suis le conducteur j'avez bu, je n'ai touché aucune autre voiture ou personne, et non il n'y a pas eu de constat, je crois parce que je n'ai eut aucun papier et mon ami qui est propriétaire de la voiture m'a dit que vu qu'il n'avez pas déclaré à l'assurance c'est comme si je m'étais fait contrôler positif au volant, c'est tout. mais j'ai encore mon permis et la gendarmerie m'ont dit attendez les résultats.

Par **chaber**, le **28/04/2014** à **16:23**

bonjourrrrrnVous attendez le résultat.rnrnil vous faudra assumer les dommages, s'il y en a, sur le véhicule de votre ami.